



8. Développement durable

- 8.1 Axe transversal : stratégie et gouvernance
- 8.2 Axe 1 : gestion des déchets, consommation et achats publics responsables
- 8.3 Axe 2 : changement climatique, eau, énergie
- 8.4 Axe 3 : protection et gestion durable des espaces verts et de la biodiversité
- 8.5 Axe 4 : politique sociale et culturelle, prévention et ancrage territorial
- 8.6 Axe 5 : société de connaissances et transition numérique durables

De simple source de recommandations, le Développement Durable (DD) s'est imposé en l'espace d'une trentaine d'années comme un impératif juridique qui justifierait à lui seul que l'université Rennes 2 adopte une stratégie en la matière. Encadrée par l'article 55 de la loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 3 août 2009, l'adoption d'un « Plan vert » conforme aux neuf défis de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2010-2013 est devenue une obligation légale pour les établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, les lois issues du Grenelle de l'Environnement ne concernent pour l'essentiel que les aspects environnementaux du DD. En ignorer les aspects sociaux fausserait et appauvrirait notre stratégie de DD alors même que notre mission de service public suppose de répondre aux principes et lignes directrices de la responsabilité sociétale des organismes publics (RSOP). Les labels éthiques dédiés aux entreprises et, plus largement, la norme interna-

tionale ISO/FDIS 26000 relative à la responsabilité sociétale des organisations (RSO) peuvent à cet égard nous servir de modèle en ce qu'ils encadrent le respect des droits humains fondamentaux, les comportements éthiques et les relations avec les parties prenantes.

Après avoir amorcé un ensemble d'initiatives pionnières depuis 2008 et publié sa charte d'éco-responsabilité en 2010 (dont beaucoup d'actions novatrices ont découlé), l'actuelle

Ancrer plus harmonieusement la vie universitaire dans la cité tout en réduisant notre empreinte écologique et en améliorant les conditions de travail et d'études, la qualité de vie et le « bien vivre ensemble » sur nos trois campus.

direction de l'université Rennes 2 a souhaité donner un nouvel élan à cette dynamique pour s'engager dans une démarche plus volontaire et plus ambitieuse de DD et Responsabilité Sociale (DD&RS) répondant à l'objectif de planification stratégique du référentiel « Plan vert » de la CPU/CGE. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées depuis 2016 avec pour souci d'ancrer plus harmonieusement la vie universitaire dans la cité tout en réduisant notre empreinte écologique et en améliorant les conditions de travail et d'études, la qualité de vie et le « bien vivre ensemble » sur nos trois campus.

Dans un souci de conformité réglementaire et d'exemplarité, la politique de DD&RS de Rennes 2 prend donc en compte les axes stratégiques du référentiel « Plan vert » en les adaptant à ses propres risques, priorités et opportunités. En préfiguration de ce nouveau projet d'établissement, six axes d'actions opérationnelles ont été retenus.

► 8. 1 Axe transversal : stratégie et gouvernance

Pour assurer le portage politique et la mise en œuvre effective de sa stratégie de DD&RS, la direction de Rennes 2 a souhaité renforcer et élargir la gouvernance participative au sein de l'établissement. L'objectif est que la démarche DD&RS imprègne l'ensemble du fonctionnement de nos campus et soit automatiquement prise en compte par tous les acteurs de l'université (personnels, étudiant.e.s, partenaires) : que cet enjeu devienne en somme un réflexe dans leurs actions et décisions quotidiennes.

1. Le principe de sa création a été validé par le CA du 25 mars 2016 et sa composition entérinée par celui du 22 avril 2016. Elle est composée de 6 membres de droit, de 6 membres élus et de membres invités permanents. D'autres membres externes peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour des réunions.

S'assurer du bon déploiement du plan DD&RS dans une logique d'amélioration continue et pouvoir envisager une labellisation « Plan vert ».

Objectif opérationnel 1.

Renforcement des moyens humains dédiés au DD

Dans la perspective de l'implémentation du nouveau projet d'établissement, Rennes 2 a souhaité affecter des moyens humains additionnels à la conduite de sa politique DD&RS : elle a dès lors procédé à la nomination d'une chargée de mission développement durable (CMDD) à compter du 1^{er} janvier 2016 et à l'augmentation de la quotité de travail de la chargée de projet développement durable (CPDD) passée d'un mi-temps à un temps plein. Trois jeunes volontaires en mission de service civique ont aussi été recrutés pour sept mois à compter d'octobre 2016, contrats dont la reconductibilité est envisagée. Dans le cadre de missions d'intérêt général liées à la vie des campus, ces trois jeunes pourront assister la chargée de projet développement durable (CPDD), sous la responsabilité de laquelle elle.il.s sont placé.e.s, pour démultiplier l'impact de nos actions DD&RS (information, sensibilisation, animation d'événements, etc.).

Objectif opérationnel 2.

Adoption d'une gouvernance participative élargie

Depuis le printemps 2016, deux nouveaux outils participatifs sont venus enrichir la gouvernance en matière de DD&RS : ils entérinent la volonté de concertation avec l'ensemble des acteurs, la prise en compte des besoins et des envies de la communauté universitaire, et l'élaboration commune des décisions.

La COPDD, commission consultative *ad hoc* créée au printemps 2016¹ et animée par la CMDD, a un poids institutionnel significatif et une composition représentative de toutes les composantes/services pour en garantir la légitimité, la pérennité et le dynamisme. En vue de l'élaboration d'une stratégie en cohérence avec la Stratégie nationale de

transition énergétique pour le DD (SNTEDD) 2014-2020, elle a plus particulièrement pour rôle de définir un programme d'actions planifiées avec des objectifs fixés, un échéancier, des partenaires identifiés, et des indicateurs de progrès. Le but est de s'assurer du bon déploiement du plan DD&RS dans une logique d'amélioration continue et de pouvoir envisager au terme de ce contrat quinquennal une labellisation « Plan vert ».

En vue de sensibiliser et d'entraîner une large adhésion des personnels et des étudiant.e.s, un réseau d'ambassadeur.drice.s du DD a été instauré début octobre 2016. Fondé sur le volontariat, ce réseau composé de près d'une trentaine de personnes-ressources, qui bénéficient d'une demi-journée de formation au DD, regroupe toutes les parties prenantes qui ont souhaité participer activement à la démarche DD&RS de l'UR2 en suggérant des actions ou en faisant remonter des avis ou des besoins à la COPDD (dont il.elle.s sont invité.e.s permanent.e.s) ou en relayant les décisions prises et les actions engagées dans les divers services et les composantes de l'établissement.

Objectif opérationnel 3. Construire, partager les connaissances et développer les outils collaboratifs

Les systèmes d'information constituent l'un des pivots de la stratégie de DD&RS². Plusieurs pistes pour un meilleur affichage de notre démarche et de nos actions, un partage plus effectif des connaissances, bonnes pratiques et expériences ainsi qu'une plus grande interactivité/participativité en matière de DD&RS sont envisagées (refonte du site web, création d'un cahier de doléances et d'une boîte à idées numériques et d'une plateforme collaborative)

Depuis 2010, les actions DD ont été répertoriées et ont donné lieu le cas échéant à une autoévaluation transmise à la CPU/CGE par la CPDD via la plateforme EVADES, l'outil qui jusqu'en septembre 2016 automatisait

Un partage plus effectif des connaissances, bonnes pratiques et expériences ainsi qu'une plus grande interactivité/participativité en matière de DD&RS.

et facilitait l'utilisation pratique du référentiel « Plan vert ». Dans un souci de transparence, d'efficacité, de cohérence et de valorisation de notre stratégie DD&RS en vue d'une labellisation future, il s'agit de franchir un pas supplémentaire en élaborant un rapport d'activité DD&RS, si possible annuel, à usage interne et à destination de nos partenaires.

Pour conduire une démarche effective de sensibilisation et de large adhésion au DD&RS, notre établissement ne peut agir seul et doit nouer des collaborations extérieures, en particulier avec les autres acteurs locaux, à l'instar de notre participation au « Collectif Rennes Inter-Campus pour le DD » (CRICDD), institutionnalisé par une convention signée en décembre 2016 par les huit chefs des établissements concernés.

Jalon 21 : Bilan des moyens de renforcement du DD (moyens humains, outils et dispositifs participatifs)

Jalon 22 : État des lieux de la politique de gestion de l'établissement éco-responsable

Fiche action 8 – Cabinet/DD : Moyens et outils participatifs au service de la politique DD

► 8.2 Axe 1 : gestion des déchets, consommation et achats publics responsables

L'objectif de réduction de notre empreinte écologique suppose une inflexion de nos modes de consommation individuels ou collectifs et de nos commandes publiques en faveur de l'éco-responsabilité et de l'amélioration de la gestion de nos déchets.

2. Jusqu'ici, l'affichage des principes et de la démarche DD&RS a été réalisé via une rubrique DD consultable sur notre site web et la réalisation d'une newsletter : l'R2vivre, tandis que la diffusion des informations relatives aux actions de sensibilisation a pris plusieurs formes : Campagnes ciblées de sensibilisation (semaine du DD en avril ou celle de la mobilité en septembre...); création en 2015 du label « Agissons pour des campus durables » et développement de la campagne Ecogestes (voir infra SDEE) accompagnée d'une signalétique présente dans les lieux de consommation de fluides; et insertion d'une rubrique DD dans le livret d'accueil des nouveaux personnels

Objectif opérationnel 4. Prévention et gestion des déchets : Améliorer le tri sélectif et réduire la production de déchets

Malgré une politique volontariste et ambitieuse de prévention et de gestion des déchets menée dès le début des années 2000³, leur production au sein de nos campus garde un impact significatif sur le plan écologique comme financier. Ce constat nous invite à poursuivre et à amplifier nos efforts pour intensifier non seulement le tri sélectif afin de recycler et/ou valoriser davantage nos déchets (qui sont en eux-mêmes une véritable filière d'énergie potentielle et de réduction des ressources consommées), mais surtout pour réduire leur production à la source (une marge de progrès existe à condition de pouvoir sensibiliser plus avant la communauté universitaire et de coopérer avec le CROUS⁴). Dans la continuité des actions déjà engagées, il s'agira notamment d'amplifier le tri/valorisation des déchets plastiques et alimentaires, de diminuer la consommation de papier (poursuivre la dématérialisation des impressions) et, enfin, d'améliorer la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Il s'agira également d'engager de nouvelles initiatives favorisant le réemploi des objets dans une démarche solidaire et d'ancrage territorial via la création d'une « ressource étudiante inter-campus » en partenariat avec les réseaux associatifs (voir *infra*).

Fiche action 9 – Cabinet/DD : *Projet ESS CARGO*.

Objectif opérationnel 5. Promouvoir les modes de consommation et d'échanges éthiques et les achats responsables

Pour réduire son empreinte écologique (production de déchets, émissions de GES, etc.) tout en maintenant l'emploi local, et en favorisant l'économie sociale et solidaire (ESS)

et l'économie de fonctionnalité, Rennes 2 souhaite privilégier les circuits courts, contribuer au maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et promouvoir des modes de production/consommation écologiques et socialement responsables en généralisant les techniques contractuelles édictant des clauses sociales et environnementales et les paiements en monnaie locale (Galéco)

Fiche action 7 – Cabinet/DD : *Gestion des déchets et achat/consommation éco-responsable*

► 8.3 Axe 2 : changement climatique, eau, énergie

La lutte contre le changement climatique est une des priorités environnementales de la France, qui a confirmé dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 son engagement à réduire d'un facteur quatre ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050 par rapport au niveau atteint en 1990. L'atteinte des objectifs que la France s'est fixée nécessitera de valoriser pleinement les deux gisements majeurs d'innovations, de performances économiques, d'emplois et de qualité de vie que sont les économies d'énergies – de la rénovation des bâtiments et des logements aux transports propres et à l'économie circulaire – et le développement des énergies renouvelables.

Objectif opérationnel 6. Mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Énergie et Eau (SDEE) : patrimoine immobilier et comportements usagers

En lien avec la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), [le Schéma Directeur Énergie et Eau (SDEE) des universités

3. La gestion des déchets à l'UR2 est prise en compte depuis longtemps : valorisation du papier/carton dans les bureaux, tri du métal et du bois sur les déchets de mobilier à partir de 2000, recyclage des cartouches d'encre, des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) à compter de 2005, obtention du label Imprim'Vert par le service Imprimerie/Reprographie en 2012, participation à l'opération BIC et TerraCycle pour valoriser les instruments d'écriture en plastique. Elle est même avant-gardiste avec l'extension du tri aux espaces étudiants en 2011 (papier/carton, bouteilles plastiques et canettes) et sa contribution depuis janvier 2016 à un objectif d'économie sociale et solidaire (ESS) par le recours à l'entreprise d'insertion La Feuille d'Érable pour la collecte des déchets papiers et cartons.

4. La plupart des déchets dont l'établissement doit assurer la gestion et le recyclage sont produits par les cafétérias, les sandwicheries et les distributeurs automatiques du CROUS.



Rennes 2 et de Rennes 1 ainsi que la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires signée fin décembre 2015 constituent les fondements de notre engagement] pour relever le défi énergétique⁵. Le SDEE, à partir d'un état des lieux poussé des consommations d'eau et d'énergie, définit une feuille de route pour la transition vers des éco-campus innovants et attractifs avec un plan d'actions pour les 20 ans à venir afin d'atteindre le facteur 4.

À court terme, il s'agit de passer à l'étape de mise en œuvre opérationnelle du SDEE en réalisant les premières actions d'économie à forte rentabilité grâce à un pilotage efficient des énergies et l'embauche d'un animateur énergie dès 2017 pour perfectionner le réseau de compteurs en vue d'une réduction rapide des consommations de l'ordre de 5%. Le choix a également été fait de se démarquer des usages en renforçant la mobilisation des usagers avec le déploiement de la campagne *Ecogestes* sur deux ans à compter d'octobre 2015. Au terme de cette 1^{re} campagne, il s'agira de développer de nouvelles actions de sensibilisation, avec une information ciblée notamment sur l'impact énergétique des usages du numérique et la programmation de sessions de formation à destination des personnels pour progresser encore dans nos économies d'énergie.

À moyen terme, compte tenu des moyens financiers réduits dont on dispose pour opérer notre transition énergétique, il s'agira de réaliser les opérations de réhabilitation immobilière inscrites dans le CPER 2017/2021 et jugées prioritaires dans le SDEE.

À plus long terme, d'autres sources de financement seront à trouver pour rénover notre bâti dans le cadre de choix patrimoniaux à réfléchir dans une perspective d'au moins quinze ans, dont éventuellement la rétrocession/vente d'une partie du patrimoine foncier.

Objectif opérationnel 7. Promouvoir une gestion décarbonée, économe et efficace des fluides

Pour mobiliser le potentiel d'économies que représentent les investissements et comportements durables, Rennes 2 envisage trois orientations :

(1) engager une stratégie de recherche d'externalités positives pour financer le surcoût de la performance : le recours aux ENr, l'optimisation du patrimoine, l'action sur les usages tout comme la recherche de partenariats, sont autant de pistes à développer ; en cas d'impossibilité de financement addition-

⁵. Le 1^{er} Bilan de GES (BGES, 2014) a montré que notre établissement a émis un total de 2500 tonnes éq. CO2 en 2012.

nel, choisir délibérément de construire moins grand pour construire « mieux » au même coût ;

(2) faire des choix clairs en faveur du DD et de la RS, affirmés en CA et mis en œuvre dans chaque décision : réalisation d'études d'impacts pour les décisions immobilières et techniques ; instaurer un contrôle de gestion pour évaluer les dépenses par type d'économies sur les deux ou cinq ans à venir (comptabilité « écologique » prospective) ; mettre en place une comptabilité « écologique » analytique par service/composante avec vérification annuelle (ou mieux semestrielle) des consommations de fluides et autres ressources naturelles ;

(3) s'engager avec les partenaires de Rennes 2 (collectivités territoriales, entreprises, etc.) dans le cadre d'expérimentations pour l'instauration d'une écologie industrielle (réemploi des biodéchets ou des déjections) ou visant la mise à disposition de locaux/lieux expérimentaux (toilettes sèches, toitures végétalisées, panneaux solaires, etc.).

Objectif opérationnel 8. Plans de déplacement établissement : promouvoir la mobilité durable

Les transports, principale source d'émission de GES⁶, représentent un autre enjeu essentiel dans la démarche de DD & RS de l'université en faveur de la lutte contre le changement climatique. Dans la lignée de la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) de 1996, du Protocole de Kyoto de 1997 et des lois Grenelle de 2009, Rennes 2 s'est engagée, à l'occasion de la publication de sa charte d'éco-responsabilité en 2010, à réaliser un Plan de Déplacement d'Établissement (PDE) quinquennal (2011-2015) pour promouvoir une « mobilité durable ». L'objectif était de réduire significativement l'utilisation de la voiture tant dans les déplacements domicile/campus que professionnels et de favoriser le report vers des alternatives coordonnées pour un retour à des

« déplacements doux » (vélo, marche à pied, transports en commun) tout en créant des pôles de sociabilité/solidarité (covoiturage et auto-partage) en vue d'une triple finalité : limiter l'impact des déplacements sur la santé humaine et la qualité de vie, réduire leur coût financier pour l'établissement et les usagers, diminuer l'empreinte carbone et les facteurs d'accidents. Il s'agit maintenant d'évaluer le précédent PDE et, à partir de l'analyse des résultats, de le renouveler pour les cinq ans à venir (2017-2021), soit en renforçant certaines actions déjà engagées, soit en déployant de nouvelles mesures destinées à réduire plus avant les impacts écologiques, sociaux et économiques liés à la mobilité.

Fiche action 6 – Cabinet/DD : Mobilité durable (PDE)

► 8.4 Axe 3 : protection et gestion durable des espaces verts et de la biodiversité

La protection et l'enrichissement de la biodiversité, participant de la qualité de vie et de l'aménité paysagère des campus, doit avoir une importance centrale dans notre politique DD&RS. L'objectif est d'en faire des lieux d'expérimentation de projets liés à la valorisation de la biodiversité appréhendée dans sa dimension aussi bien naturelle que patrimoniale (culinaire, culturelle, sociale et historique).

Objectif opérationnel 9. Gestion écologique des espaces verts et recomposition paysagère

La décision de protéger la biodiversité implique en premier lieu l'élaboration de plans de gestion des espaces et la valorisation des déchets verts. Depuis 2004, Rennes 2 est engagée dans une gestion écologique des espaces verts par le recours à des méthodes d'entretien bio-douces (proscription des pro-

6. Le personnel de l'UR2 a parcouru en 2009 plus de 5 millions de kilomètres pour les trajets domicile/travail, soit environ 27 000 kilomètres par jour travaillé, i.e. l'équivalent de 129 tours du monde dans l'année.

duits phytosanitaires, pas d'arrosages et diminution des tontes des pelouses). Cette gestion pro-biodiversité pourrait encore être améliorée à plusieurs égards. Sur le campus Villejean, le réaménagement paysager de la pelouse située derrière le bâtiment Erève en face du stade Robert Poirier en lien avec le projet ESS CARGO peut être l'occasion de développer de telles expérimentations pro-biodiversité.

Fiche action 9 – Cabinet/DD : Projet ESS CARGO

Objectif opérationnel 10. Renforcer la connaissance et l'observation de la biodiversité sur les campus

La volonté de protection de la biodiversité passe par le renforcement auprès des étudiant.e.s et des personnels de sa connaissance et de son observation au sein même de l'établissement et de son territoire d'implantation : réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques, d'expositions ouvertes au public ou de conférences consacrées à la biodiversité.

L'installation de ruches sur le campus Mazier ou Villejean, gérées par les réseaux associatifs, permettrait en particulier de sensibiliser les étudiant.e.s à la protection de l'environnement par le biais du rôle indispensable des pollinisateurs menacés d'extinction, de proposer un partage des connaissances autour de l'abeille, de la ruche, et des effets anthropiques négatifs, de montrer que la biodiversité (même semi-artificielle comme en milieu urbain dense) peut s'entretenir et s'enrichir et, enfin, de développer des activités pédagogiques directement (récolte et dégustation du miel) ou indirectement (planter des essences de fleurs adaptées aux pollinisateurs et développer le potager).

Fiche action 5 – Cabinet/DD : Biodiversité et qualité de vie des campus



► 8.5 Axe 4 : politique sociale et culturelle, prévention et ancrage territorial

L'université Rennes 2 a toujours affirmé l'importance de ses campus au sein de la cité et auprès de ses partenaires au travers de ses politiques de formation, de recherche, de vie étudiante, culturelle et d'action sociale. Il faut poursuivre et assumer, de part et d'autre, le développement des liens entre l'université, le monde socio-économique et ses territoires de proximité. Une vie de campus animée, ancrée territorialement, et soutenant activement l'engagement associatif des étudiant.e.s et personnels peut être un moyen privilégié du développement de la porosité entre Rennes 2 et ses « marges » pour promouvoir nos objectifs de DD&RS.

Objectif opérationnel 11.

Projet ESS CARGO : promouvoir l'expérimentation de projets DD&ESS

Au carrefour des enjeux d'éducation/sensibilisation au DD et à la RS, de l'ESS et des politiques publiques de gestion des déchets, de la ville et de la cohésion sociale, Rennes 2 sou-

Poursuivre et assumer le développement des liens entre l'université, le monde socio-économique et ses territoires de proximité.

haite créer avec le projet ESS CARGO (*Espace Social et Solidaire des Containers d'Alter Ressources pour une Générosité Organisée*) un nouvel espace collaboratif au cœur du campus Villejean. Conçu pour être multifonctionnel, modulable et évolutif, l'ESS CARGO a une double vocation : celle d'être un espace de « ressourcerie étudiante inter-campus » dans une logique d'économie circulaire et d'ESS, tout en étant un lieu de ressourcement mêlant détente, bien-être, convivialité et créativité. Tout à la fois lieu de vie et d'échanges solidaires, ce projet, destiné à offrir des services d'interface liés au DD, à l'ESS et la culture, vise à développer la potentialité de Villejean à être un cœur de campus collaboratif ouvert sur le quartier nord/ouest et les établissements alentour (Campus Santé de Rennes 1, EHESP, CHU). Relevant d'une démarche d'ancrage territorial et de gouvernance associative d'in-

Espace de « ressourcerie étudiante inter-campus » dans une logique d'économie circulaire et d'ESS, et lieu de ressourcement mêlant détente, bien-être, convivialité et créativité.

térêt général, ce projet répond au besoin identifié de créer des lieux de croisement pour favoriser les rencontres et les échanges entre des publics divers en s'appuyant sur le dynamisme associatif. En contribuant à faire de Villejean un campus vivant et animé tout au long de la semaine, voire de l'année, l'ESS CARGO pourrait contribuer à le rendre plus visible, cohésif et inclusif.

Fiche action 9 – Cabinet/DD : Projet ESS CARGO

Objectif opérationnel 12.

De l'université à la cité : favoriser le mieux vivre ensemble

Les objectifs de DD&RS peuvent également fournir l'occasion de renforcer les liens entre l'université et le monde socio-économique pour une meilleure connaissance mutuelle, de développer des actions sociales pour les personnels et étudiant.e.s, en particulier en développant des dispositifs de soutien de ceux ou celles en difficulté par l'utilisation des locaux inoccupés en période estivale. Des rencontres pourraient ainsi être orchestrées avec le soutien des enseignant.e.s pour animer des ateliers comme lieux d'échange privilégiés entre étudiant.e.s et salarié.e.s : ils pourraient contribuer à la RSE des organisations concernées et leur faire mieux connaître l'étendue des savoirs et des compétences de nos étudiant.e.s ; une expérimentation pourrait être notamment envisagée avec les entreprises membres de la Fondation Rennes 1 impliquées dans une démarche RSE.

Jalon 23 : État des lieux de la promotion de l'ancrage territorial du campus grâce à l'expérimentation de projets de DD et d'ESS en lien avec les réseaux associatifs

Fiche action 5 – Cabinet/DD : Biodiversité et qualité de vie des campus

► 8. 6 Axe 5 : société de connaissances et transition numérique durables

Puissant levier de transformation de notre politique de site à l'échelle tant de la métropole rennaise que de la ComUE UBL, en partenariat avec les autres établissements d'ESR, notre politique DD&RS peut être un vecteur de reconnaissance, de visibilité, d'attractivité interne et externe de notre établissement tant dans le champ de la recherche que dans celui des formations tout en renforçant simultanément leur internationalisation. Elle peut aussi être une opportunité d'innovation afin de mieux prendre en compte les nouvelles pratiques sociales et économiques en grande partie fondées sur l'évolution numérique des TIC.

Objectif opérationnel 13. Renforcer le DD et la RS au sein de la recherche et de la formation

Aujourd'hui, l'université forme une grande partie des personnes actives qui formeront le monde du travail de demain. Il est de sa responsabilité de former ses étudiant.e.s et ses personnels aux enjeux sociétaux transversaux du DD et de la RS, lesquels concernent tous les domaines d'activités professionnelles, et de penser sa stratégie de pédagogie numérique en lien avec l'objectif de promotion d'une société de la connaissance responsable et durable. L'auto-évaluation 2016 de notre « Plan vert » a fait ressortir que les volets formation et recherche du DD&RS étaient les points faibles de notre stratégie passée qui, dans une perspective de labellisation future, nécessitaient d'être renforcés en partenariat avec les autres ESR, y compris à l'étranger. Dans le cadre de notre nouvelle offre de formation, il s'agit donc de promouvoir la formation continue et initiale de l'éducation au DD & à la RS et, dans le cadre de notre politique de recherche, d'encourager les projets partenariaux et interdisciplinaires sur la probléma-

tique DD&RS tout en les incitant à souscrire à une charte d'éco-responsabilité.

Fiche action 4 – Cabinet/DD : Société de connaissances et transition numérique durables

Renforcer les liens entre l'université et le monde socio-économique pour une meilleure connaissance mutuelle.

Objectif opérationnel 15. Inciter à la mobilité de solidarité internationale

Étant donné les multiples avantages des séjours à l'étranger⁷ pour les étudiant.e.s comme les personnels, l'université pourrait étendre la promotion de la mobilité internationale dans le cadre des études ou des activités professionnelles (échanges ERAMUS pour les étudiant.e.s ; séjours de professeur.e.s invité.e.s pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s ;

7. Création de réseaux, apprentissage de nouvelles méthodes de travail, enrichissement du CV, découverte d'autres cultures et modes de vie...

Promouvoir la formation continue et initiale de l'éducation au DD & à la RS et encourager les projets partenariaux et interdisciplinaires sur la problématique DD&RS.

modèles du *staff week* et du parangonnage⁸ pour les BIATSS), en initiant une politique facilitant les congés de solidarité internationale (CSI) pour permettre aux salarié.e.s de participer à une mission d'entraide à l'étranger et pour les étudiant.e.s, au même titre que le départ en ERASMUS, d'inscrire un CSI d'un ou deux mois dans leur cursus.

8. Séjours-sur-mesure pour comparer le fonctionnement des services similaires à l'étranger.

Fiche action 4 – Cabinet/DD : Société de connaissances et transition numérique durables